



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Centre de services de Masson-Angers, 57, chemin de Montréal Est, Gatineau Québec, le mardi 31 mai 2005 à 17 h à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2005-850 **SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 MAI 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité désigne le Centre de services de Masson-Angers pour siéger le 31 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-851* **AUTORISATION - VENTE DE GRÉ À GRÉ - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 15 763 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation, en vertu des règlements numéros :

Ex-Ville d'Aylmer

407-87, 432-88, 446-88, 447-88, 480-90, 493-90, 633-92, 649-92, 660-92, 661-92, 675-93, 680-93, 681-93, 688-94, 689-94, 691-94, 692-94, 696-94, 701-94, 771-99, 777-99, 783-99 et 784-2000

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais

686 et 690

Nouvelle Ville de Gatineau

2-2001, 27-2002, 31-2002, 33-2002, 37-2002, 39-2002, 46-2002, 69-2003, 107-2003, 120-2003, 122-2003, 123-2003, 136-2003, 137-2003, 146-2003, 147-2003, 197-2004, 200-2004, 201-2004, 202-2004, 208-2004, 209-2004, 214-2004 et 217-2004

CONSIDÉRANT l'offre décrite ci-dessous présentée par l'agence sous la gérance de la Financière Banque Nationale pour une émission d'obligations de 15 763 000 \$:

ESCOMPTE	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	LOYER
98,391821	968 000 \$	2,55 %	2006	4,1659
	1 007 000 \$	2,60 %	2007	
	1 047 000 \$	2,95 %	2008	
	1 089 000 \$	3,20 %	2009	
	3 144 000 \$	3,40 %	2010	
	995 000 \$	3,65 %	2011	
	1 035 000 \$	3,85 %	2012	
	1 057 000 \$	4,05 %	2013	
	1 099 000 \$	4,15 %	2014	
	4 322 000 \$	4,25 %	2015	

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

1. De demander au ministre des Affaires municipales et des Régions, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, d'autoriser la Ville de Gatineau à vendre de gré à gré à un syndicat de preneurs fermes dirigé par la Financière Banque Nationale, les obligations au montant de 15 763 000 \$ datées du 15 juin 2005, le tout suivant les termes et conditions prévus à l'offre présentée;
2. de demander d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'offre mentionnée à l'article 1 sur réception de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions;
3. de demander au chef de file de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 15 763 000 \$;
4. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter ce qui suit :

- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisée à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée.
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier est autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-852*

ATTRIBUER AU SERVICE DU GREFFE UN BUDGET POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2005 ET ENTÉRINER LE TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT les élections municipales qui auront lieu le 6 novembre prochain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attribuer au Service du greffe la somme de 1 492 980 \$ pour les élections municipales de 2005.

Les fonds à cette fin pour l'année financière 2005 seront pris à même le poste budgétaire 02-14410 - Amortissement - Élections municipales. Ces dépenses seront amorties sur une période de quatre ans.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2006 à 2009 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité recommande au conseil d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral tel qu'il apparaît en annexe de la présente résolution et ce, conformément aux dispositions de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums* (L.R.Q. c.E-2.2).

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-853

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - MONSIEUR PIERRE PHILION - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à assister aux consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi numéro 112, *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives* qui se tiendront à Québec les 31 mai et 1^{er} juin 2005 et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 - Conseil municipal et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-854*

MANDAT À LA CORPORATION DU PARC FLORAL DES NATIONS POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS FLEURIR GATINEAU 2005 - 25 000 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET 6 790 \$ EN SERVICES ET EN LOCAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire impliquer la population locale à l'embellissement de leur environnement en les encourageant à améliorer l'apparence de leur propriété par le biais d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire voir l'organisation d'un concours qui vise à reconnaître et féliciter les actions menées par les citoyens pour embellir leur propriété :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder le mandat à la Corporation du Parc Floral des Nations, pour l'organisation du Concours Fleurir Gatineau 2005, moyennant une contribution financière de 25 000 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des parties, dans le cadre du Concours Fleurir Gatineau 2005.

Les fonds à cette fin, au montant maximal de 31 790 \$ représentant une contribution de 25 000 \$ à la Corporation du Parc Floral des Nations ainsi qu'un montant de 6 790 \$ pour la campagne de promotion qui sera assumée par la Ville, seront pris à même le poste budgétaire 02-59200 – Fleurir Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$ à la Corporation du Parc Floral des Nations, à la signature du protocole d'entente, à l'attention de monsieur Bernard Landry, chargé de projet, 25, rue Laurier 7^e étage, Gatineau, Québec, J8X 4C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59200-971	25 000 \$	Fleurir Gatineau contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-855*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création de deux postes non syndiqués au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2005 de la Ville de Gatineau prévoit ces créations de postes;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Module des travaux publics et de l'environnement souhaite réorganiser sa structure organisationnelle et celles de ses Services afférents afin de mieux refléter la réalité et permettre une meilleure efficacité organisationnelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement :

Nouvelle appellation :

Remplacer « Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles » par « Service de l'environnement ».

Transfert de postes cadres :

De la structure du Module des travaux publics et de l'environnement au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles :

- Poste temporaire (5 ans) – hors structure de directeur adjoint aux projets spéciaux détenu par monsieur Lawrence Gangur qui se retrouvera dorénavant sous la gouverne du directeur du Service;
- Poste de coordonnateur de projet en environnement détenu par monsieur Larry Simpson et poste de conseiller en environnement détenu par monsieur Frédéric Tremblay qui se retrouveront dorénavant sous la gouverne du responsable du soutien technique.

Création de deux postes cadres :

Ingénieur de procédé;

Coordonnateur technique (poste temporaire pour une période de 5 ans).

Déplacements / nouveaux rattachements structurels des postes suivants :

À déplacer sous la gouverne du directeur adjoint aux projets spéciaux :

- Poste cadre de responsable des usines d'eau potable avec les contremaîtres des secteurs Est et Ouest et le personnel col bleu affecté à ces usines;
- Poste cadre de responsable des usines d'eaux usées avec les contremaîtres et le personnel col bleu affecté à ces usines;
- Poste cadre de responsable de l'entretien mécanique (auparavant responsable mécanique – équipe mobile) avec le planificateur et les cols bleus affectés à ce secteur;
- Poste cadre de responsable à l'entretien électrique et instrumentation (auparavant responsable électricité et télémétrie – équipe mobile) avec le planificateur, le technicien spécialisé et les cols bleus affectés à ce secteur;
- Poste cadre de responsable de la gestion des matières résiduelles avec le coordonnateur, le contremaître, le personnel de soutien et technique et les cols bleus affectés au C.R.T..

Modifications des postes cadres :

- Modifier le titre du poste détenu par monsieur Antonio Miguel de soutien technique et laboratoires à responsable – Soutien technique et environnement;
- Modifier le titre du poste détenu par monsieur Bernard Beauregard de coordonnateur de projets – Usines et procédés à responsable de projets.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Traitement et gestion des matières résiduelles – Réguliers – Non syndiqués.

Le Service des ressources humaines est autorisé à :

- Modifier l'organigramme du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement
- Procéder à l'évaluation des postes cadres
- Mettre à jour la politique salariale des cadres.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99200-132	69 700 \$		Autres dépenses // temp./blancs
41110-115		69 700 \$	Admin. - traitement et gestion matières résiduelles // Réguliers // Non Syndiqué

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif